

LANDEANIUM



N° 150 AVRIL 2023



**CHAPELLE
DE LA
BOUTEVEILLAIS**

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	3
CONCOURS CRÉATION LOGO.....	4
VIE MUNICIPALE.....	5 à 8
VIE ASSOCIATIVE.....	9 à 24
INFOS DIVERSES.....	25 à 35
INFORMATIONS UTILES.....	36

Citation du jour

*Dans la vie, on ne fait pas ce que l'on veut.
Mais, on est responsable de ce que l'on est.*

Jean-Paul SARTRE

SITE internet

En raison des modifications éventuelles des directives gouvernementales, n'hésitez pas à consulter les informations régulièrement mises à jour sur le site de la commune.

www.landean.fr



Etat civil

Décès :

- Françoise DUHAMEL épouse POIRIER, 3 allée du Châtel, décédée le 26 octobre 2022
- Jean BOUVET, 1 Les Fontaines, décédé le 2 novembre 2022
- Sandra PIRON, 12 la Haute Cervellière, décédée le 5 janvier 2023

Mariage :

- Karine DUPRÉ et Céline CONNIN, 3 Saint-François, le 12 novembre 2022

Naissance :

- Faustine MOREAUX, née le 14 février 2023, 20 rue du Pâtis

Le Mot du Maire



Landéanaises, Landéanais,

L'année 2022 a été l'année de la réalisation des deux gros projets engagés dès le début du mandat. En effet, la Salle Jules Ferry a été remise à disposition des associations début décembre et la Maison d'Assistantes Maternelles a pu ouvrir le 9 janvier avec 4 assistantes et 13 enfants de moins de 3 ans.

Pour cette année, le chemin de la Verderie va être réaménagé, le parking de la Salle Jules Ferry va être agrandi avec la mise en conformité du trottoir de la rue du Hallay et un bureau d'étude va être nommé pour parer aux soucis d'étanchéité et d'isolation de la salle des sports et des fêtes.

Nous sommes en relation avec la structure « Âge et Vie » qui se propose d'implanter 2 maisons de 8 chambres pour des personnes en perte d'autonomie ou ne désirant plus vivre seules.

Nous allons proposer la parcelle de « L'Orée du Bois » à un promoteur afin d'y créer un lotissement.

Une interrogation sur le devenir de la Pharmacie, M. BOUNSEUM n'arrive pas à trouver de successeur, nous nous sommes engagés à racheter les murs pour soulager un éventuel repreneur.

Je remercie les adjoints et les membres du conseil municipal, le personnel administratif et technique pour leur engagement à votre service, les associations qui œuvrent au dynamisme de la commune et vous souhaite une Bonne Année 2023.

Franck Esnault, maire



Vendredi 13 janvier 2023, devant le public Landéanais, Franck ESNAULT a présenté ses premiers vœux, son équipe de conseillers municipaux et les nouveaux membres du personnel avant de lister les réalisations 2022 et les projets pour l'année à venir.

Concours

Création du nouveau logo pour la commune de Landéan

1) Principe :

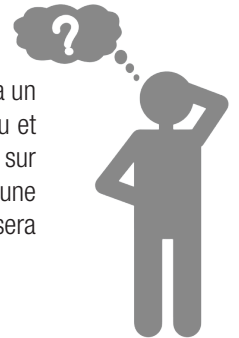
Ce concours a pour vocation de créer une identité visuelle au profit de la commune de Landéan en faisant appel à de jeunes talents.

2) Conditions de participations :

Le concours est ouvert à tous les talents, âgés entre 10 et 100 ans (scolaires, étudiants, adultes ou retraités).

3) Dotations :

Les 5 finalistes seront récompensés et le lauréat aura un prix spécial, comprenant la finalisation du logo retenu et la cession de droit d'auteur. La création apparaîtra sur l'ensemble des supports de la mairie et fera l'objet d'une communication avec la presse à laquelle le lauréat sera associé.



RÈGLEMENT DU CONCOURS

La participation au concours vaut acceptation expresse des termes du présent règlement. Une copie signée du candidat devra être jointe à toute candidature.

1. Objet

La commune de Landéan organise un concours ayant pour objet la création d'un logo qui constituera son identité visuelle.

2. Modalités de participation

Le concours est ouvert à toutes les candidatures landéanaises, accompagnées de la ou des réalisations graphiques (pas plus de 2), d'un texte explicatif de la création du logo avec environ 1000 caractères, et devront être adressées par mail à :

landeancom@gmail.com

au plus tard le 1^{er} juillet 2023 au format pdf.

Les candidatures doivent être individuelles. Le participant devra préciser son nom, son prénom, sa date de naissance, son statut, son adresse mail et son adresse postale.

Si les modalités ne sont pas respectées, le travail ne sera pas pris en compte pour le concours.

Au cours du mois de septembre, le jury informera les 5 participants retenus.

3. Caractéristiques

Le logo devra être :

- original (ne détournant aucun autre logo ou élément non libre de droits),
- lisible (facilement reconnaissable),
- il devra être présenté en couleur.

4. Sélection

Le jury sera ainsi composé :

- du maire
- 1 adjoint
- 5 conseillers en communication
- 2 conseillers des jeunes

Les propositions seront présentées de façon anonyme au jury et seront accompagnées d'un texte présentant le logo. Les délibérations seront confidentielles. Le choix du logo tiendra compte de son originalité au niveau graphisme, sa pertinence, sa qualité visuelle et les explications la conception du logo.

La mairie se réserve le droit de ne pas choisir de logo si aucune proposition n'est satisfaisante.

5. Droits d'auteur

Le participant déclare que sa création est libre de droits, originale, non publiée sur quelque support que ce soit et ne comporte aucun emprunt non autorisé à une autre œuvre de nature à engager la responsabilité de la mairie. Le participant cède à titre exclusif, gratuit et sans réserve, à la mairie tous les droits d'auteurs et droits voisins applicables et notamment :

- le droit d'utilisation et de reproduction du logo sur tous les supports de communication, papiers ou numériques, de la mairie,
- le droit d'encoder et de convertir dans d'autres formats.

Les propositions des participants pourront faire l'objet d'une exposition à la salle de conseil.

La mairie sera libre de cesser l'utilisation du logo choisi à tout moment.

6. Traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants (nom, prénom, statut, adresse postale, courriel), qui seront recueillies par la commission communication ne seront utilisées qu'aux seules fins d'organisation du concours.

Fait le : / / à Landéan

Nom :

Prénom :

Signature du participant du concours

Signature du représentant légal si le participant est mineur

PROCES-VERBAL DU C.C.A.S - Séance du 30 septembre 2022

Modalités de participation repas des personnes âgées – distribution de colis

- d'organiser, courant mars 2023, un repas pour les personnes âgées de plus de 70 ans qui sera pris en charge à hauteur de 50 % par le C.C.A.S.
- et de distribuer des colis aux personnes âgées de plus de 70 ans qui ont des problèmes de santé et qui ne peuvent se déplacer ou placées dans un établissement (EHPAD, maison de retraite) dont la valeur sera égale à 50 % du prix du repas.

Locations logements au 6 rue Victor Hugo

Les 2 familles ukrainiennes ont été installées le 6 septembre dernier dans deux logements locatifs au 6 rue Victor Hugo.

Ces familles sont suivies par l'association COALLIA ainsi que la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), cette dernière demande que le 1^{er} mois soit gratuit, le temps de pouvoir accomplir toutes les démarches administratives requises.

Et d'autre part, que les cautions pour ces deux logements, ne soient pas demandées.

Modification de la délibération n° 2022-04 suite à une cessation d'activité

La commission administrative avait accepté le devis pour le remplacement de menuiseries et volets roulants pour les logements locatifs de la mairie au 6 rue Victor Hugo, au nom de l'Ets DANDIN ROUSSEL, située rue le Tanneur des Villettes, Landéan, pour un montant de 24 237.57€ TTC.

Cette entreprise a cessé son activité le 31 mai 2022 et a été rachetée par la société Atelier Foucher Menuiseries et Agencement (AFMA).

Demande de modification du prix de location au Prieuré (logement à gauche)

Une demande de modification du prix du loyer de M. et M^{me} SOLON, locataires d'un logement de type 4 (côté gauche), au lieu-dit « le Prieuré », depuis le 30/09/2003.

Ces locataires trouvent que le montant de leur loyer est trop élevé à savoir 541.13 € pour le logement conventionné et 38.17€ pour le garage non conventionné à compter du 1^{er} juillet 2022. Le Président du C.C.A.S. propose au Conseil d'Administration de fixer le montant mensuel du loyer à compter du 1/10/2022 à la somme 464,33€ pour le logement conventionné et à 38,17 € pour le garage non conventionné. Le Conseil d'administration refuse cette proposition et demande à ce que le loyer reste inchangé.

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Présents : ESNAULT Franck, GARDAN Christine, MARIE Patrice, HARDY Yvon, GOSSELIN Hélène, LOUVIOT Marie-Thérèse, BRUNET Monique, JEULAND Stéphane, PAUTONNIER Stéphane, SIMON Adrien, BOSSERAY Dominique, RABALLAND Nathalie, LECOINTRE Chrystèle. Absents excusés : ROSSIGNOL Géraldine, GRANGÉ Aurélien

1) Fougères Agglomération : Fonds de développement des communes 2022

Fougères Agglo prévoit d'accorder, un fonds de développement des communes de 18 054€ pour Landéan.

Budget	Opération	Montant HT	Recettes	Montant HT Commune
Commune	Construction d'une M.A.M. (Maisons d'Assistants Maternelles)	467 272,00 €	Fonds de Développement des Communes 2021 Fonds de Développement des Communes 2022 Conseil régional DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) DSIL Classique (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) Autofinancement communal	17 288,00 € 18 054,00 € 67 891,00 € 148 312,00 € 76 834,00 € 138 893,00 €
Total des dépenses H.T.		467 272,00 €	Total des recettes H.T.	467 272,00€

2) Construction d'une MAM : restitution et application des pénalités aux entreprises

Les pénalités provisoires pour absences aux réunions de chantier seront restituées aux entreprises :

Lot n° 1 : BOUTELOUP, Lot n° 3 : LAMY, Lot n° 4 : CCL CONSTRUCTION, Lot n° 5 : RETE, Lot n° 8 : KALEO, Lot n° 9 : BOURDET, Lot n°12 : MARIOTTE, Lot n° 14 : SERRAND PAYSAGISTE

Le conseil municipal décide d'appliquer les pénalités provisoires pour absences non explicitées par un motif sérieux et plausible aux réunions de chantier à l'entreprise BATI ECO, ayant œuvré pour le lot n°2 pour un montant de 700.00 € TTC.

3) Convention entre Landéan et la Chapelle-Janson

pour le remboursement des heures effectuées par l'animatrice des Ty-Michous

La prise en charge des frais de mise à disposition de l'animatrice Julie JARRELL, pour les ateliers d'éveil de septembre à décembre 2022, et le remboursement à la commune de la Chapelle-Janson sera au prorata des heures effectuées.

4) Fougères Agglomération - Modifications statutaires

Fougères Agglomération propose plusieurs modifications statutaires pour mettre à jour ses compétences, et pour tenir compte des transferts d'équipements ayant eu lieu ainsi que des évolutions législatives.

Par délibération du 26 septembre, notifiée le 28 septembre 2022, le conseil d'agglomération a approuvé une nouvelle rédaction de ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 :

- tenant compte de la nouvelle présentation des compétences des communautés d'agglomération organisées en compétences obligatoires et autres compétences (non obligatoires) ;
- intégrant l'ajout des compétences :
 - eau, assainissement, eaux pluviales urbaines,
 - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
 - habitat – opération de revitalisation du territoire,
 - programme Leader,
 - accompagnement technique pour les projets d'énergie renouvelable,
 - participation à l'élaboration du contrat local de santé ;
- modifiant la liste des équipements culturels après réalisation ou transfert de médiathèques ;
 - les actions en faveur du commerce,
 - la gestion de la voirie et notamment les giratoires,
 - la protection de l'environnement dont le plan climat air énergie territorial,
 - les conditions de versement des fonds de concours ;
- actant le retrait des compétences non obligatoires petite enfance, enfance, et jeunesse avec retour et transfert aux communes
 - micro-crèche et relais petite enfance – Rives-du-Couesnon,
 - accueil de loisirs sans hébergement – Rives-du-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux,
 - accueil de loisirs sans hébergement pour les plus de 12 ans – Louvigné-du-Désert ;
- d'approuver la nouvelle rédaction de l'article 6 des statuts de Fougères Agglomération telle que définie dans le projet de statuts en annexe 2 portant diverses modifications statutaires ;
- de demander à M. le Préfet de bien vouloir modifier les statuts au vu des délibérations concordantes pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

5) Fougères Agglomération – Retour et/ou transfert aux communes des compétences petite enfance, enfance et jeunesse

Fougères Agglomération propose plusieurs modifications statutaires pour mettre à jour ses compétences.

Considérant le projet de modifications statutaires soumis aux conseils municipaux des communes membres actant dans la nouvelle rédaction de son article 6 le retrait des compétences non obligatoires petite enfance, enfance et jeunesse ;

- de valider le retour aux communes de Rives-du-Couesnon et Saint-Ouen-des-Alleux des compétences petite enfance, enfance, et jeunesse relatives aux services et équipement suivants :
 - micro-crèche et relais petite enfance – Rives-du-Couesnon
 - accueil de loisirs sans hébergement – Rives-du-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux
- de valider le transfert de la compétence jeunesse de Louvigné-du-Désert relative au service suivant :
 - accueil de loisirs sans hébergement 12-17 ans – Centre social associatif de Louvigné-du-Désert,
- de demander à M. le Préfet de bien vouloir acter par arrêté le retour et le transfert aux communes concernées pour les compétences non obligatoires petite enfance, enfance et jeunesse, au vu des délibérations concordantes de l'ensemble des communes membres pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

6) Fougères Agglomération - Renouvellement de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence « eaux pluviales urbaines » est exercée par la commune, par le biais d'une convention de délégation de Fougères Agglomération, d'une durée de 3 ans.

Cette convention définit le périmètre, la durée, les modalités juridiques et financières de la délégation de compétence et arrive à échéance le 31 décembre 2022.

7) 2022-41 Recensement : rémunération des agents recenseurs

Pour couvrir les frais liés aux opérations de recensement et rémunérer les agents recenseurs, l'État verse à la commune une dotation forfaitaire de 2 247€.

- décide de recruter 3 agents recenseurs pour la période du 19 janvier au 18 février 2023, afin d'effectuer le recensement de la population ;
- dit que ces agents recenseurs seront rémunérés à raison de 1 300€ brut ;

8) Attribution d'un loyer mensuel pour la Maison d'Assistants Maternelles

La MAM va intégrer les locaux, le 1^{er} janvier 2023, au 4 rue Tanneur des Villettes, et démarrer son activité. Il convient de déterminer le loyer.

- décide de fixer le montant du loyer à partir du 1^{er} janvier 2023 à 550 € par mois hors charge et fixer la caution à 550 € ;
- précise que ce montant sera réévalué chaque année en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires ;
- décide que la rédaction du bail sera confiée à l'étude de Me BLANCHET à Fougères ;

9) Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 : modification de la caution concernant la sonorisation et du vidéoprojecteur + écran Modification de la délibération du 22 décembre 2021

Cette délibération tenait à définir, à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs de locations et les conditions d'utilisation concernant la salle Mélusine et la salle des Lutins situées Place de la Longue Noé.

Le tableau de tarifs des locations des salles, sera modifié notamment la caution de la sonorisation et du vidéoprojecteur + écran. Le maire suggère un prix de 2 000€ pour le montant de la caution en cas de prêt de la sonorisation et de 500€ en cas de prêt du vidéoprojecteur + écran (voir tableau ci-dessous). Ces tarifs peuvent évoluer. Il propose également de modifier la date des classes à savoir que la gratuité de la salle Mélusine pour les Classes a lieu le 3^{ème} samedi de septembre et non le 2^{ème}.

SALLE DES LUTINS Capacité 48 places	LANDEAN		EXTÉRIEUR	
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
Location avec cuisine	40€	40€ *	100€	
Chauffage (octobre à mars)	20€		30€	
Location avec retour	GRATUIT		50€	
Location sans cuisine pour réunion	GRATUIT		50€	
Vin d'honneur : commémoration, sépulture	GRATUIT		50€	
Caution salle	200€		200€	

Vaisselle, tables et chaises sont incluses dans les tarifs de location.

SALLE MÉLUSINE Capacité 250 places	LANDEAN		EXTÉRIEUR	
	Particuliers	Associations	Particuliers	Associations
Location 1 repas (midi ou soir)	140€	140€ *	200€	
Location 2 repas (journée)	180€	180€ *	250€	
Location avec retour	50€	50€ *	80€	
Location (activité culturelle, patrimoine...)	GRATUIT		150€	
Chauffage (octobre à mars)	60€		80€	
Cuisine	40€		80€	
Bal		150€		250€
Vin d'honneur : commémoration, sépulture	GRATUIT		50€	
Sonorisation/ Vidéoprojecteur + écran	50€		50€	
Caution sonorisation	2 000€		2 000€	
Caution vidéoprojecteur + écran	500€		500€	
Caution salle	500€		500€	

La salle Mélusine est gratuite pour les Classes, le 3ème samedi de septembre de chaque année.
*** La gratuité : une fois par an pour toutes les associations de Landéan.**

A charge du locataire :

- Rangement du mobilier propre,
- Balayage de la salle (parquet) et lavage de tous les sols carrelés,
- Nettoyage du bar, de la cuisine (à l'exception du four mixte),
- Nettoyage des toilettes,
- Ramassage des gobelets, bouteilles, mégots et autres déchets à l'extérieur de la salle.

Respecter le sommeil des riverains pendant et à la fin de la manifestation en fermant les portes des salles à partir de 22 h. Toute utilisation des salles se termine au plus tard à 2 h du matin avec aucune possibilité de dormir sur place. L'organisateur a bien pris connaissance de l'interdiction de fumer et s'engage à la faire respecter.

10) Désignation du correspondant « Incendie et Secours »

Le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 pour l'application de l'article 13 de la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Dans le cadre de cette loi, il convient de nommer un correspondant incendie et secours. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. Stéphane PAUTONNIER est désigné correspondant incendie et secours.

11) Droit de place – Camion pizza

La commune a été sollicitée pour une demande d'autorisation de stationnement d'un commerce ambulancier pour la vente de pizzas à emporter tous les mercredis soir de 17 h à 22 h sur le parking de la mairie, 6 rue Victor Hugo.

Le stationnement des commerces ambulanciers sur la voie publique, sera réglementé à 20.00 € par mois, branchement électrique compris. Le règlement sera effectué entre le 1^{er} et le 10 de chaque mois.

L'ACCROBRANCHERIE : saison 2023 !

Une nouvelle saison s'apprête à débiter à l'Accrobrancherie. Le parc ouvrira ses arbres le 8 avril prochain!

Nous sommes heureux des retours que nous avons pu avoir sur ces deux premières saisons. Toujours à l'écoute des attentes de nos visiteurs, nous avons décidé, cette année encore, d'agrandir le parc ! Deux nouveaux parcours viendront donc s'ajouter pour cette troisième saison ! Encore plus de défis en perspective !

Pour profiter au maximum d'un moment de détente au bord de l'eau, nous allons proposer cette année encore notre snack sucré tout au long de la saison : crêpes, granités et glaces seront au menu. Nous proposerons également des galettes en juin, juillet et août pour reprendre des forces après les parcours !



Nos Pass Annuel 2023, valables sur nos deux parcs, seront bientôt mis en vente et nous offrons toujours une réduction de 2€ par entrée pour les Landéanais !

N'oubliez pas de réserver votre créneau en ligne afin de vous assurer un harnais !

Pour retrouver nos nouveaux horaires, rendez-vous sur notre site www.lacrobrancherie.fr

A très vite sur nos parcours, Florian, William et Marine

LES POTES EN SCENE

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous avons présenté nos nouvelles pièces de théâtre en fin d'année dernière. En première partie, les ados ont joué 4 sketches de Jacques MAURIN, tiré de la pièce « Le Théâtre qui rend fou ». En seconde partie, les adultes ont enchaîné avec une pièce de Charles ISTACE « Un coffre dans le salon ».

Vous avez répondu présent lors des 6 représentations, et vous entendre rire est une belle récompense. Cela nous motive pour la prochaine saison.

Vous pouvez déjà prendre note des futures représentations :

les samedis 18 & 25 novembre,

les dimanches 19 & 26 novembre,

le vendredi 1^{er} & samedi 2 décembre 2023.

Toute la troupe « Les Potes en Scène » vous remercie. On se retrouve en fin d'année.



Les potes en scène



Vie associative

COMITÉ DES FÊTES

Le vide - grenier annuel aura lieu le dimanche 21 mai 2023, place de la Longue Noé et dans la salle des sports.

Les réservations sont à effectuer au 06.52.65.73.37 (portable du comité) au prix de 2 € le mètre linéaire.

Une buvette et une restauration seront sur place.

En 2023, le comité des fêtes innove sur Landéan en créant le dimanche 10 décembre 2023, « une bourse aux jouets et jeux ». Venez nombreux pour faire et compléter vos listes de cadeaux de Noël ou venez les vendre.

Aussi, pour vos manifestations familiales ou amicales, le comité des fêtes loue à tarif préférentiel pour les landéanais du matériel comme : tables, chaises, vaisselle, barnum.

Contactez Bernard CLOSSAIS au 06.14.35.42.81.

Concernant les décorations de Noël, la pose est prévue le samedi 2 décembre 2023 et le retrait le samedi 6 janvier 2024.

Nous remercions chaleureusement les nombreuses personnes qui se sont engagées et aidées lors des décorations de Noël 2022 pour le bourg ainsi que les vitrines des magasins et lieux publics.

N'hésitez pas à nous contacter au 06.52.65.73.37 nous sommes toujours ouverts aux bonnes volontés pour nous aider dans l'animation du village.



MAM

Notre mission : “ L’enfant et la Nature “

Notre équipe Les Petits Pas s’engage à sensibiliser l’enfant à l’importance de préserver l’environnement. Le contact avec la nature est d’ailleurs essentiel.

Nous avons la chance et le bonheur d’avoir un espace naturel “ La Forêt Domaniale de Fougères “ proche de la MAM.

Les assistantes maternelles pourront s’y rendre avec les enfants en poussette, en traversant un lotissement et un sentier pédestre en toute sécurité. En se promenant dans la forêt, nous éveillons nos sens dans ce havre de paix.

Quelle joie pour les enfants de rapporter des feuilles pour montrer aux copains de la MAM.

En fréquentant souvent la nature, l’enfant apprendra à l’aimer et il aura envie, plus tard, de la protéger.

L’équipe souhaite faire un potager. Un autre moyen de favoriser l’attachement à la nature.

Cela permet de faire réaliser aux enfants que les fruits et les légumes viennent de la terre, des arbres ou des plantes.

Et ils adorent les ramasser !

Nous utiliserons un composteur pour petit jardin, aussi nous voulons montrer aux enfants comment identifier tout ce qui peut être recyclé.

Placer un petit bac de recyclage dans la cuisine, par exemple, pour que l’enfant soit capable d’y déposer lui-même, les emballages de plastique, le papier, le carton, etc.

Tant de gestes pour l’environnement et le mieux vivre de chacun, c’est tellement important !

Bernadette, Lydie, Estelle, Christèle



MAM (Maison d'assistantes maternelles)

Les Petits Pas de Landéan

La MAM a été inaugurée le samedi 21 janvier, en présence du maire : Franck Esnault et de ses conseillers municipaux, du président de Fougères aggro : Patrick Manceau, du président du conseil départemental : Jean-Luc Chenu, du vice-président du conseil régional et référent pour le pays de Fougères : Stéphane Perrin, du sous-préfet de Fougères-Vitré : Didier Doré ainsi que les quatre assistantes maternelles.

Depuis 2020, nous soutenons et accompagnons le projet pour réaliser une structure répondant aux critères d'une MAM.

Didier Doré, sous-préfet a été sollicité et a répondu favorablement à la demande de subventions ainsi que la région pour un montant de 293 000 €.

La municipalité a donc lancé le projet pour accueillir 16 jeunes enfants encadrés par les quatre assistantes maternelles (Bernadette, Christèle, Lydie et Estelle) dans un bâtiment peu énergivore grâce au programme « Bien vivre partout en Bretagne ».

Bernadette Blot, la présidente de la MAM et ses collègues accueillent les enfants de 7h à 20h, du lundi au vendredi. « Notre projet est de sensibiliser les enfants à la nature grâce à la proximité de la forêt et de favoriser leur éveil sensoriel ».

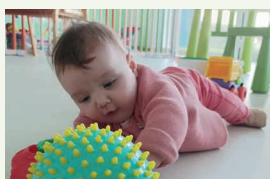
Patrice Marie 2^{ème} adjoint, responsable enfance et jeunesse

Les assistantes maternelles ont le souhait de proposer, sur réservation, des plats à emporter pour pérenniser leur vie associative.

En prévision :
Rougail/saucisses pour le 23/06/2023.
et pleins d'autres idées à venir...

Elles vont mettre en action
« la boîte à poule ».

Cela consiste à garder
le reste des repas des enfants
pour Papy Daniel.



Voici les horaires
d'ouverture :
de 7h à 20h,
du lundi au vendredi.

Contact par mail :
mam.petits.pas.landéan@gmail.com

ou
au 06.37.25.60.59



RPE de 7 lieux

Petit retour sur l'année 2022 avec le départ d'Agnès LE MOUILLOUR, l'animatrice des Ty-Michous. Elle a été remplacée par Julie JARRELL en septembre.

Nous avons eu la chance d'organiser un spectacle de fin d'année sur la commune. La compagnie Le Rêve de Bouh nous a présenté « Boîtes de nuit ». 42 enfants ont pu participer, accompagné de 15 assistantes maternelles et 6 familles. Merci de nous avoir accueillis pour le plus grand plaisir des assistantes maternelles, des parents et surtout des enfants !

Nous vous avons promis des nouveautés pour 2023, nous sommes fières de vous présenter celles-ci :

- Depuis le 1^{er} janvier le RIPAME de 7 lieux a changé de nom et est devenu Relais Petite Enfance (RPE) de 7 lieux.
- Julie, l'animatrice des Ty-Michous a pris place au sein du bureau. Nous sommes dorénavant 2 professionnelles à accompagner les futurs parents, parents employeurs, assistants maternelles ou gardes d'enfants à domicile.
- Pour finir, le territoire du relais s'agrandit et accueille maintenant une 8^{ème} commune : Beaucé. Merci à eux pour leur confiance et place à de nouvelles aventures.



Pour la première année, nous avons la chance d'offrir aux assistants maternelles 3 formations répondant à leurs besoins sur notre territoire.

Les ateliers d'éveils Ty-Michous continuent... Si vous êtes assistant maternel, parent, grand-parent, et que vous souhaitez participer aux ateliers d'éveil, Julie se fera un plaisir de vous accueillir !

Les animations sont gratuites, ouvertes à tous les enfants de moins de 4 ans de RPE. Elles ont lieu un vendredi matin sur deux, en période scolaire, de 9h30 à 11h30 à la salle des associations Jules Ferry à Landéan.

**Pour plus d'information,
n'hésitez pas à nous contacter.**

Voici les prochaines dates :

- vendredi 10 mars
- vendredi 24 mars
- vendredi 7 avril
- vendredi 5 mai
- vendredi 26 mai
- vendredi 9 juin
- vendredi 23 juin
- vendredi 7 juillet

Contact

au 02 23 51 13 71 ou 06 48 70 30 49

ou encore par mail :

ripamede7lieux@gmail.com

Le RPE est sur Facebook : Ripame de 7 lieux

<https://www.facebook.com/Ripame-de-7-lieux-361776624832469>



Voici les dates à noter pour la fin de l'année scolaire :

- Vente de pizzas le mardi 28 mars, en partenariat avec « La Casa de Pizza ».
- Vente de produits du terroir le vendredi 26 mai en partenariat avec « Saucissons France Terroir ».
- Kermesse de l'école le dimanche 2 juillet.

Pour suivre l'actualité de l'APEL, abonnez-vous à la page Facebook @APEL LANDEAN

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail : apel.landean@gmail.com

L'équipe de l'APEL

Les 3 z'ailes - Il y a eu quelques changements à l'accueil de loisirs "Les 3 z'ailes".

Tout d'abord, nous avons investi les nouveaux locaux du pôle enfance. Ensuite, Héléna a été embauchée sur le poste que Manon occupait et Maëlle est revenue en direction.

Pour les mercredis de janvier et février, le thème était les robots. Les enfants ont pu construire un robot géant qui a été placé dans le hall du pôle enfance. Ils ont également découvert ce thème au travers de jeux sportifs et d'activités manuelles. Avec la fédération familles rurales, nous avons la chance d'avoir un Fab'lab'. Nous avons donc pu emprunter deux robots : Thymio et Cubetto. Les enfants ont adoré les découvrir et jouer avec !

Pour les vacances d'hiver, nous sommes partis sur le thème du jeu. Le but est de faire découvrir de nouveaux jeux (sportifs et de société) aux enfants et également de créer leur propre jeu comme le jeu de dames, de petits chevaux...

Sur les deux vendredis de ces vacances, un goûter jeux de société est proposé aux familles de 16h30 à 18h30. Un moment de partage entre parents et enfants. Les enfants vont pouvoir montrer à leurs parents ce qu'ils ont créé ou découvert durant la semaine. C'est aussi un moment de partage entre parents et équipe d'animation.

Concernant les mercredis de mars et avril, le thème sera « Elmer » pour les p'tits scoubis et « Astérix et Obélix » pour les scoubidoues.

L'association des parents du centre de loisirs cherche des bénévoles pour que le centre de loisirs continue de tourner. Alors si vous avez envie de la rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter !



Pour plus
d'informations :

06 98 60 98 91

ou

al.laignelet@famillesrurales.org

Foot - La 2^{ème} partie du championnat vient de repartir chez les Seniors.

L'équipe B a réussi à se maintenir en D3 lors de la 1^{ère} phase. L'équipe A a terminé 1^{ère} ex aequo au mois de décembre. N'hésitez pas à venir les encourager lors des matchs à domicile.

Au sein du Groupement Jeunes Roc et Forêt, nous avons recruté un éducateur en début de saison. Il s'agit de Jean-Félix FARDIN. Les résultats à mi-saison sont corrects.

Nos effectifs sont restés stables par rapport à la saison dernière même si une baisse importante a été notée chez les très jeunes.

Le loto de l'Entente Parigné-Landéan est prévu le samedi 10 juin 2023 à la salle Le Conquérant à Saint-James.

Après-midi

1^{er} lot : un bon d'achat de 1500 €, **2^{ème} lot :** un bon d'achat de 800 € et de nombreux autres lots...

Soir

1^{er} lot : un bon d'achat de 5000 €, **2^{ème} lot :** un bon d'achat de 800 €, 1 réfrigérateur, 1 cookéo et de nombreux autres lots... N'hésitez pas à réserver votre place.

**Vous aimez le football, vous avez un peu de temps, n'hésitez pas à nous rejoindre pour la saison prochaine.
Pour tous renseignements, voici le mail du club : ent.parignelandean@gmail.com**

Le Bureau



*Match du 12 février 2023
D2 :
US Sens-de-Bretagne
Entente Parigné/Landéan*





Ping-pong



L'association « le Tennis de table de Landéan » est une activité sportive qui peut-être pratiquée dans un esprit de loisirs. Cette pratique de la petite balle est ouverte à tous du débutant au confirmé.

On vous accueillera à la salle des sports sur les créneaux suivants :
- Mardi de 20h à 22h - Vendredi de 18h à 22h

Au plaisir de vous rencontrer autour de la table avec une raquette à la main.

TC2L - TENNIS CLUB Landéan - Laignelet



Si vous avez envie de pratiquer le tennis ou même seulement essayer, venez nous rejoindre.

Nous sommes 46 licenciés : enfants et adultes. Vous pouvez vous entraîner sur les terrains de Landéan ou de Laignelet.

Des cours enfants et adultes sont proposés le jeudi de 17 h à 22h à Landéan.

Pendant la saison, pour ceux qui le souhaitent, il est possible de participer à divers tournois et championnats (par équipes, individuels ou en double).



« Cette année, il a été proposé aux licenciés diverses tenues de tennis avec le logo du club, cela nous permet d'avoir notre identité sportive. »

**Renseignements :
Annie COLAS
au 06.87.02.90.79**



Land running

Nous nous sommes retrouvés autour d'une galette des rois pour la nouvelle année, le jeudi soir du 26 janvier à 20h à la salle des associations de Landéan.

Nous avons également fait une soirée au Capri le 04 février avec une participation de l'Association pour les adhérents. Cela était agréable de se retrouver après quelques années sans convivialité liées au Covid.

Un week-end entre adhérents à Guerlédan est confirmé fin mai 2023 avec plusieurs distances selon le choix de chacun entre 8 et 36 kms.

Nous rappelons les entraînements ont toujours lieu le dimanche à 10h00 au départ du terrain de foot, le lundi matin à 8h45 au même endroit. Ceux du mardi soir à 19h00 vont aussi reprendre.

Si vous voulez des renseignements, merci de contacter :

Alexandre Besnardprésident06 79 26 41 69
David Beaudrontrésorier06 98 06 31 43
Marielle Foubertsecrétaire06 78 72 36 62

Les 3P ÉVÈNEMENTS

- Le retour du vide grenier après la crise sanitaire a pu se faire sous un magnifique soleil d'automne, rien de mieux pour nos exposants en ce dimanche 9 octobre 2022. Galettes saucisses et crêpes étaient au rendez-vous. Nous sommes même tombés en rupture de stock.
- Le 31 décembre 2022, nos bénévoles étaient au rendez-vous pour vous proposer un réveillon festif et plein de joie après une crise sanitaire qui nous en a privé pendant 2 ans. Les invités étaient contents de se retrouver à cette soirée. Après un bon repas, les convives ont pu profiter de la soirée dansante animée par Dj Patrick jusqu'au bout de la nuit.
- Merci à tous les bénévoles présents à cette soirée ainsi qu'au vide grenier pour leur service, leur organisation et leur bonne humeur.

**Notre prochaine manifestation
Concours de palets
se déroulera normalement le samedi 22 juillet.**



Vie associative

Comité de jumelage

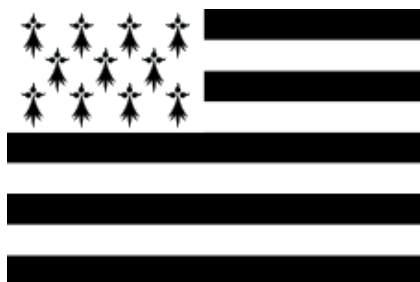


Dans le cadre du cinéma européen, le comité de Jumelage de Landéan vous invite à venir nombreux à la séance prévue au Club de Fougères le lundi 20 mars, à 20h15.

Un film en lien avec l'Irlande sera à l'affiche.

N'hésitez pas à suivre l'actualité sur les sites internet du cinéma Le Club et de la commune de Landéan.

Cette séance est ouverte à tous, adhérents ou non ; à cette occasion, venez rencontrer les membres du comité lors d'un moment de convivialité qui aura lieu à l'issue de la projection.



S.C.L. - Section Gymnastique et yoga du rire



L'association vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2023, que cette année vous apporte joie, bonheur et santé à tous.

L'assemblée générale de la section aura lieu le 2 juin 2023 à 19h et sera suivie d'un repas à partir de 20h.



Contact :

Alain
JOURDAN

au

02 99 97 21 03

SCL sporting club landéanais

Le SCL souhaite une bonne année sportive et associative à tous les Landéanais.

L'assemblée générale aura lieu le 20 juin à 20h à la salle Mélusine.

Médiathèque

Les ateliers Tricot ont repris à la médiathèque en 2023. Ils sont animés par des bénévoles. Notamment par Huguette et Hélène, qui ont des connaissances et compétences en tricot, mais aussi par l'ensemble de l'équipe de bénévoles : Viviane, Suzanne, Margaret, Sylviane, Marie-Françoise et Monique.

Après le rendez-vous du 8 février, le 15 mars et le 19 avril, pendant les vacances scolaires, sont les dates à retenir. Les animations ont lieu de 14h à 17h, elles s'adressent aux enfants à partir de 6 ans, aux ados et aux adultes débutants ou confirmés.

Au programme, à partir de matériel de récupération, comme des gobelets, des assiettes en carton, des baguettes en bois, de la laine, du fil de coton, de la ficelle, des perles et des sequins brillants, nous pouvons fabriquer des attrape-rêves, des pots à crayons, des bracelets etc.

Les participants sont des enfants. Viennent aussi des adultes, qui savent tricoter, qui font partie du club de tricot de Landéan ou non et qui ont besoin de guide.

Passer une bonne après-midi ensemble, progresser dans la technique du tricot, apprendre à se servir d'un tricotin, être dépanné dans la création d'un tour de cou, de mitaines ou d'un plaid, toutes les raisons sont bonnes pour participer aux ateliers Tricot de la médiathèque.

Sans inscription, gratuit.

Horaires d'ouverture au public de la médiathèque de Landéan

Mercredi 10h 12h / 16h 18h

Samedi 10h 12h



MÉDIATHÈQUE DE LANDÉAN

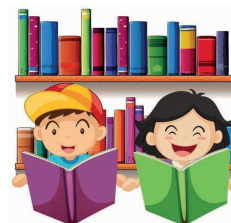
ATELIERS TRICOT

MERCREDIS
14H 17H
8 FÉVRIER 15 MARS
ET 19 AVRIL 2023

Pour les enfants à partir de 6 ans, les ados et les adultes

DÉBUTANTS ET CONFIRMÉS
Gratuit, sans inscription

MÉDIATHÈQUE 1 BIS RUE THOMAS LATOUCHE 35133 LANDÉAN
02.99.97.35.77
BIBLIOLANDEAN@FOUGERES-AGGLO.BZH
INSTAGRAM ET FACEBOOK



Médiathèque 1bis rue Thomas Latouche 35133 Landéan 02 99 97 35 77

bibliolandean@fougères-agglo.bzh

Instagram et Facebook

mediatheques.fougères-agglo.bzh

Mobithèque : Appli des médiathèques de Fougères Agglo

Inscription gratuite pour tous : enfants, ados et adultes

20 prêts par carte pour 1 mois Livres, magazines, jeux de société

Entrée libre

Possibilité de réservation de documents de la médiathèque départementale pour les demandes spécifiques.

Inscription possible gratuite pour les résidents hors commune et hors Communauté d'Agglo.



SEMAINIER POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DE SPORT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h						CHAMPIONNAT TENNIS ou MANIFESTATION COMMUNALE	CHAMPIONNAT TENNIS ou MANIFESTATION COMMUNALE
10h				Département HANDICAP			
11h							
12h							
13h							
14h		ÉCOLE			ÉCOLE		
15h				Département HANDICAP			
16h			entraînement				
17h		Entraînement TENNIS	FOOT jeunes pluie		OCAS		
18h	Entraînement TENNIS						
19h		entraînement FOOT seniors	Entraînement TENNIS	Cours TENNIS	PING PONG		
20h							
21h		PING PONG					
22h							
23h						VOIR LES PLANNINGS	

Veillez respecter les horaires pour une bonne coordination entre tous. Bon sport !

Les manifestations extérieures sont prioritaires sur les activités sportives quotidiennes.

Pendant la période hivernale et pluvieuse, le foot pourra occuper la salle le mercredi + les vacances scolaires de 20h à 22h

SEMAINIER POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS JULES FERRY

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h							
10h					RELAIS PETITE ENFANCE DES 7 LIEUX		
11h							
12h							
13h							
14h							
15h				CLUB LOISIRS belote billard			
16h							
17h							
18h							
19h			GYM				
20h					THÉÂTRE répétitions avril/mai/juin		
21h	GYM	YOGA	C.CRÉATION				
22h			DANSE BZH				
23h							



UNC de Landéan Journée « Pêche »

70 personnes (adhérents et conjoints) ont renoué avec la traditionnelle « journée pêche ».

Même si les truites n'ont pas montré un appétit féroce, cette journée a permis aux membres de notre association et à leur famille de vivre un moment de convivialité en partageant un repas préparé par Sébastien PELÉ. En guise de dessert, Éric LE CAPITAINE avait concocté un riz « teurgoule » cuit au four à pain chez M. et Mme Yves GUERIN.

Vie associative

Nous les remercions pour la mise à disposition au profit de notre association de leur four à pain ainsi que de leur plan d'eau.

Nous remercions également André BOIVENT qui a permis de maintenir aux frais les produits le nécessitant grâce au « camion frigo » qu'une personne de sa connaissance a bien voulu mettre à notre disposition.



15 OCTOBRE : CHOUROUTE ET APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVE

Ce sont plus de 230 personnes qui se sont retrouvées à la salle Mélusine pour déguster une choucroute préparée par la boucherie LEVEQUE, sans oublier les 30 ou 40 qui sont venues chercher leur part pour les savourer à la maison.

Nous remercions Christophe, Nathalie et leur équipe pour la qualité de la prestation.

L'après-midi a ensuite été animé par certains et certaines convives qui n'ont pas hésité à prendre le micro pour chanter ou proposer quelques histoires avant de laisser la place à Christine DESILLE.

11 NOVEMBRE

Comme chaque année, les landéanais ont été invités à rendre hommage à leurs aînés qui ont donné leur vie lors de différents conflits et plus spécialement aux 57 jeunes landéanais morts au cours de la première guerre mondiale et dont le nom est gravé sur le monument aux morts. Quelques enfants présents ont été invités à planter devant le monument les drapeaux qui leur avaient été remis.

Il est important pour chacun de ne pas oublier ces événements douloureux et de participer aux différentes commémorations. L'actualité nous rappelle chaque jour que des conflits gangrèment toujours notre planète.



3 DÉCEMBRE : 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DES ACCORDS D'EVIAN METTANT FIN À LA GUERRE D'ALGÉRIE

Chaque année, le week-end du 5 décembre, les membres de l'UNC des 9 communes du canton nord de Fougères ainsi que les différentes autorités (maires, député, conseiller général, conseiller départemental et commandant de la gendarmerie), se regroupent pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

En 2022, le 3 décembre, c'est à Landéan qu'avait lieu cette commémoration.

Après la messe célébrée par le Père Joseph CADO, nous nous sommes tous rassemblés près du monument aux morts. Cette cérémonie, avec dépôt de gerbes et diverses interventions, a été animée par l'harmonie de Fleurigné.

Chacun a ensuite été invité à rejoindre la salle Mélusine pour une remise de médailles et un moment de convivialité.

Marcel GUIDECOQ, administrateur de l'UNC a remis la médaille de bronze de l'UNC à François LETOURNEUR, Joseph PELE et Jean VALLEE.



CLUB DE LOISIRS DE LANDÉAN



L'assemblée générale du club a eu lieu le 8 décembre 2022. Après un repas gastronomique très apprécié des 99 convives, les bilans (moral et financier) ont été présentés aux adhérents.

Deux personnes, Gisèle HARDE et Jean-Pierre HODEBERT, n'ont pas souhaité se représenter à l'élection du bureau, et sans autres candidats les votes ont eu lieu pour élire le tiers sortant. Le bureau reste inchangé en ce qui concerne les administrateurs. Des coffrets ont été offerts aux sortants pour les remercier de leur implication pendant les années passées au sein du bureau.



La galette des rois a réuni 95 adhérents le jeudi 12 janvier.

Pour l'année 2023, le club a programmé une sortie à Honfleur le mardi 6 juin avec visite de la ville, remontée de la seine jusqu'au pont de Normandie et visite d'une distillerie à Le Breuil en Auge. Le prix par personne est de 102 €. Les inscriptions sont à faire auprès de Jean DELAUNAY le plus rapidement possible.

La salle Jules Ferry étant terminée, il reste le problème du billard qui devrait être résolu rapidement.

A partir de ce moment-là, les réunions du club auront lieu tous les jeudis après-midi de 14h à 18h.

Vous pourrez jouer à la belote, au tarot (certains nouveaux adhérents pratiquant cette activité), au billard et autres jeux. Il y a également les marcheurs qui font quelques petites sorties. Nous espérons que le nombre de participants à ces après-midis sera en augmentation.

Prochains rendez-vous :

- jeudi 9 mars pour la belote en individuel,
- repas de printemps le 6 Avril

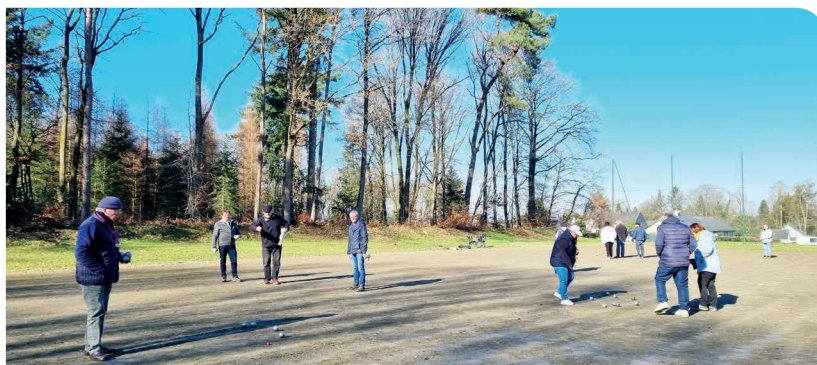
A noter également la fête de l'amitié

qui aura lieu le 13 juin au château de la Vieuville à Le Chatellier. Notre club aura une participation active à cette journée qui rassemble tous les adhérents de Génération Mouvement d'Ille et Vilaine.

LES BOULISTES

Joueurs de boules

Sous un jour ensoleillé de février 2023, des hommes et des femmes de Landéan se sont retrouvés très nombreux pour participer à de petits tournois de pétanque, le tout dans l'envie de gagner et surtout dans la bonne humeur.



LES ASSOCIATIONS

Association	Responsable	Mail	Téléphone
Accrobrancherie	DUFEU Marine	contact@lacrobrancherie-fougeres.fr	06 52 98 22 28
APEL	FONDRILLON Aurélie	apel.landean@gmail.com	06 20 58 83 80
C. Créations	FOUILLEUL Annie	annie.fouilleul@orange.fr	06 85 73 11 53
Chasse	PELE Jean-Luc		02 99 97 23 31
Club des Loisirs	DELAUNAY Jean	jddelaunay@orange.fr	02 99 97 21 32
Comité de Jumelage	BOIVENT Amand	mca.boivent@gmail.com	06 83 44 60 04
Comité des Fêtes	GARDAN Jean-Noël	comitedesfetes.landean@gmail.com	06 52 65 73 37
Ecole Notre Dame	GARNIER Pauline	eco35.notre-dame.landean@enseignement-catholique.bzh	02 99 97 30 94
Entente Parigné/Landéan	MALLE Sabrina	ent.parignelandean@gmail.com	02 99 98 89 13
Land'running	BESNARD Alexandre	kathy.hermenier@orange.fr	06 79 26 41 69
Les 3 P Évènements	BOIVENT André	muriel.lebosse@orange.fr	06 08 77 39 65
Les 3 Z'ailes ALSH	ALLAIN Maelle	al.laignelet@famillesrurales.org	06 98 60 98 91
Les Amis de la Nature	GERMERIE Olivier		06 08 27 47 09
Les Petits Pas	BLOT Bernadette	mam.petitpas.landean@gmail.com	06 37 25 60 59
Les Potes en Scène	ÉON Philippe	lespotesenscene@gmail.com	06 31 72 05 50
Les Randonneurs des Celliers	GUENÉE Danielle		02 99 97 20 74
Médiathèque	LE HEGARAT Sophie	bibliolandean@fougeres-agglo.bzh	02 99 97 20 14
OCAS	FOUILLEUL Annie	annie.fouilleul@orange.fr	06 85 73 11 53
OGEC	LASSERRE Laurent	ogec.notredamelandean@laposte.net	06 65 75 89 20
RPE des 7 lieux	ASCOUËT Carole	ripamede7lieux@gmail.com	06 48 70 30 49
Section Gymnastique / Yoga	BARBEDETTE Karen	carry3550@yahoo.fr	
Section VTT / Sporting Club	JOURDAN Alain	alain.jourdan35@wanadoo.fr	06 83 06 49 31
TC2L Landéan Laignelet	COLAS Annie	loic.colas2@wanadoo.fr	06 87 02 90 79
Tennis de Table	JEULAND Stéphane	stf35bzh@gmail.com	06 07 63 40 64
UNC	LEMARIE Jean-Claude	lemarie.eliane@orange.fr	02 99 97 37 35

LES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS

LA CHAPELLE BOUTEVEILLAIS - Quelle belle initiative !

André BOIVENT, aidé par Clément BOIVENT, Michel FRETAY et Eric LECAPITAINE, a eu envie de nettoyer les abords de la chapelle de la Bouteveillais, afin de la rendre à nouveau accessible. Il prévoit également un entretien annuel du chemin d'accès pour que les promeneurs puissent à nouveau y accéder.



Ils sont tous des voisins de cette chapelle située un peu à l'écart de la route après le bourg de Landéan en direction de Louvigné du désert. Aussi, quelques petits travaux ont été faits comme, par exemple, une nouvelle porte réalisée avec des tubes et des plaques d'acier de récupération par Eric LECAPITAINE.



Un peu d'histoire :

Les recherches ont permis de retrouver l'historique de ce bâtiment dans les archives de la mairie.

Cette chapelle semblerait avoir été construite au XIX^{ème} siècle, tandis que l'intérieur est aménagé avec des éléments plus anciens. Il y a notamment un cadre de bénédiction de Louis XIII. Avec l'agrément de M. VERDIER, curé de Landéan, les demoiselles BOUTEILLER ont fait construire sur leur terrain, à la Bouteveillais, ladite chapelle dédiée à la Sainte-Famille : Jésus, Marie, Joseph.

Ces Demoiselles avaient le désir de voir se pratiquer la Confrérie de la Sainte-Famille donc le curé écrivit au diocèse et reçut le 23 avril 1910 de Monseigneur CHAROST l'autorisation d'y célébrer la messe un des jours des Rogations.

Au décès des femmes propriétaires (août 1948), Henri HUBERT et Marie HUBERT (sa sœur) sont les neveux héritiers. Au décès de Marie HUBERT (janvier 1988), son frère hérite de sa part et

y fait faire des travaux :

- Louis-Pierre BERTIN (maçon) en mai 1992
- Jean-Louis CLOSSAIS (peintre, vitrier) en juin 1992.

Anne ZAMURI fille adoptive (habitant en Corse), seule héritière du dernier propriétaire, Henri HUBERT (décembre 1993), a reçu la chapelle en héritage en décembre 1994. Elle a donné une surface sur laquelle a été implantée une chapelle de 20 m² à la commune de Landéan en décembre 1995 dont le maire en exercice était Louis-Gérard GUERIN, après avoir vendu les terrains autour à Marie-Josèphe et Maurice MALLE et Angèle BUFFET.



L'Abbé JAMELOT y avait encore célébré les Rogations en présence d'une trentaine de personnes, le 23 mai 1995, soit le mardi précédant le jeudi de l'Ascension de la même année. La chapelle était décorée pour cette occasion. Le dicton des anciens de Landéan du quartier de la Bouteveillais disent : **Belle rogation ; belle fenaison.**

Et pour cette année 2023, l'idée est de retrouver cette cérémonie annuelle.

*Christine GARDAN, 1^{ère} adjointe,
responsable communication et patrimoine*

Nous pouvons remercier cette belle initiative de ces bénévoles qui contribuent à la sauvegarde de notre patrimoine.

Infos diverses



Avant



Pendant



Après



LE DÉBUSAGE de la Place de la Longue-Noë a été effectué et terminé en octobre 2022.

Ces travaux étaient prévus d'un commun accord avec le prédécesseur du maire et la police de l'eau, en 2012, mais rien n'avait été fait.

Il reste à végétaliser les abords du cours d'eau dans quelques semaines.



DISPOSITIF

Argent de poche



Le dispositif « Argent de poche » propose aux jeunes de 16 et 17 ans la réalisation de chantiers rémunérés sur la commune de Landéan.

Ainsi, 5 jeunes Landéanais vont participer à cette initiative prévue sur les vacances de printemps du 24 au 28 avril, après avoir retiré, rempli et déposé un dossier de candidature à la mairie.

Il s'agit essentiellement de travaux de peinture, de désherbage, d'archivage, de nettoyage par des demi-journées de 3 heures maximum. Les jeunes seront intégrés à un service municipal et auront pour tuteurs un agent de la collectivité et un élu.

La gratification est de 15 € par jeune et par demi-journée travaillée.

Terrain à VENDRE

Terrains communaux constructibles :

- Village de Beaulieu :
2 lots : (681 m² – 896 m²) au prix de 29,26 € HT/m²
prévoir assainissement autonome
- Résidence les Molans : (près de l'église) - 1 lot
 - * Lot 1 : vendu
 - * Lot 2 : surface approximative 1145 m² à 43,50 € HT/m²

Vous pouvez dès maintenant effectuer une réservation.

Locations communales :

- Appartement T2
- Appartement T4 au dessus de la poste

Maisons fleuries

Les 13 gagnants des maisons et fermes fleuries ont été récompensés par la commune d'un montant total de 500 euros.



SALLE J. FERRY

Jean-Luc Chenut, président du conseil départemental a coupé le ruban tricolore symbolique à l'extérieur du bâtiment de la salle Jules Ferry, puis Franck Esnault, maire, entouré de diverses personnalités officielles a fait l'historique de la salle à l'intérieur.

Jusque dans les années 1930, cette salle était l'école publique de la commune. Ensuite elle a été transformée en logement, en entreprise de confection puis est devenue un espace associatif. Maintenant, elle accueille le Club de loisirs et les autres associations communales. Un logement est toujours présent à l'étage.

Didier Doré, sous-préfet pour Fougères Vitré, a rappelé la participation financière de l'État dans le contexte du dispositif France relance et de la dotation pour les territoires ruraux.



De vous à nous !

Vous souhaitez nous faire des suggestions d'articles pour le prochain bulletin ?

Des propositions pour améliorer le site internet ?

Vous avez des idées de projets pour la commune ?

Cette page vous est dédiée !

Après l'avoir remplie, venez la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou retourner à l'adresse mail : landeancom@gmail.com

.....

.....

.....

.....

M. ou M^{me} :

Adresse :

Téléphone :

BIENVENUE

aux nouveaux habitants de Landéan pour l'année 2022

Vendredi soir du 18 novembre, les nouveaux habitants de la commune avaient été invités à une petite cérémonie d'accueil à la salle Jules Ferry. Treize familles sont venues se présenter et faire connaissance avec quelques élus.

Après le mot d'accueil du maire, les nouveaux landéanais ont détaillé les raisons variées de leur arrivée dans la commune.

Le hasard pour une mère et sa fille, à la recherche d'un logement, la tranquillité et la proximité de la forêt pour plusieurs familles, la présence des services et commerces de proximité, le retour dans la commune de naissance et la retraite dans une commune connue font partie des motivations des uns et des autres.



Des plus âgés aux plus jeunes, les nouveaux Landéanais ont expliqué les raisons de leur arrivée dans la commune en présence du maire et des élus de la commission communication, patrimoine, association, sport...



« Je suis native de Landéan, 29 ans dans quelques mois, j'ai racheté la maison de mes parents. Concernant mon parcours, j'ai commencé par des études d'aide aux personnes : BEP sanitaire et social). Puis, j'ai décidé de changer de voie pour m'orienter vers la pâtisserie : CAP pâtisserie et poursuivre ensuite avec un CAP vente alimentaire.

Après mon contrat, j'ai trouvé un poste de caissière en station en attendant de trouver autre chose et finalement j'y suis restée 6 ans.

Après, j'ai eu l'envie de changement et de faire quelque chose qui me correspondait davantage. Lorsque j'étais petite, j'adorais aider mon papa à bricoler et à faire les extérieurs... Donc j'ai tenté ma chance à la commune de Landéan et cela a payé ».

Pauline GENIN

Début janvier 2023, Pauline est arrivée sur la commune comme la nouvelle agent technique.

Un peu de féminité n'est pas de refus dans le domaine technique. Bienvenue à toi



A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

L'ensemble du territoire français passe en « Extension de consignes de tri », cela signifie que vous pourrez, à partir de cette date mettre TOUS vos emballages dans la poubelle jaune ! Les pots de yaourt et de crème, le paquet de café ou de croquettes pour animaux, le tube de dentifrice... Tout ce qui est un emballage pourra aller dans la poubelle jaune !

Pour certains emballages, c'est relativement instinctif, mais pour d'autres on peut avoir un doute. Par exemple les couvercles des bocaux ou les capsules de bouteille peuvent aller au tri. Le film plastique des packs d'eau ou de lait aussi, ainsi que les tablettes de médicaments vides ou les filets de fruits et légumes !

Certaines consignes sont néanmoins à respecter :

Les emballages doivent être vidés, sans pour autant les laver, non imbriqués, c'est-à-dire les différentes matières doivent être bien séparées et dans le cas où vous avez un bac de collecte ils doivent être mis en vrac, c'est-à-dire sans sac.

Formation compostage et vente de composteur



La session de retrait du composteur et de formation dure environ 30 minutes. Une fois inscrit, nos animateurs vous recontacteront pour vous indiquer sur quel créneau horaire (entre 10h et 12h ou entre 14h30 et 16h30) vous présenter. A cette occasion, des conseils sur les techniques pour démarrer et entretenir son compost seront donnés.

Formation gratuite sur réservation

Réservation par mail : animateurs.prevention@smictom-fougères.fr,

par téléphone : 02 99 99 18 33 ou en complétant le formulaire sur cette page :

<https://www.smictom-fougères.fr/reservation-de-composteur/>

Si vous avez un doute

Il existe une application Guide du tri qui vous permet de connaître les règles de collecte où que vous soyez : bacs de collecte ou bornes d'apport volontaire, tri des papiers en borne d'apport volontaire ou dans le bac jaune...

Cette application vous permet également de lever les doutes en matière de tri sélectif.

Ainsi sur le Pays de Fougères, TOUS les emballages dans le sac/ bac jaune, le verre dans les bornes d'apport volontaire, le papier dans les bornes d'apport volontaire aussi et les ordures ménagères résiduelles dans le bac gris ou marron en sac bien fermé.

L'application « Guide du tri »

Cette application proposée par CITEO. Elle vous permet de connaître les consignes de tri où que vous soyez en France.

Grâce à ce QR Code vous pouvez la télécharger.

En 2021, le SMICTOM du Pays de Fougères a collecté 54 916 tonnes de déchets, en hausse de 15,5 % par rapport à 2020. Chaque habitant du Pays de Fougères a produit en moyenne 626 kg de déchets contre 580 kg au niveau national..

Vidéo pour le tri : <https://youtu.be/MAIYYIT4GHI>



Dans le cadre du déploiement de la redevance incitative et de la nécessité de pouvoir trier ses biodéchets dès janvier 2024, le SMICTOM propose différentes dates et différents lieux pour acquérir un composteur et se former aux techniques de compostage.

Pour cela il est nécessaire de s'inscrire sur le site internet du SMICTOM pour réserver le composteur de son choix et pouvoir le récupérer aux dates, horaires et lieux choisis.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre site internet.

Soit sur la page dédiée : <https://www.smictom-fougeres.fr/reservation-de-composteur/>

Soit sur la page événements : <https://www.smictom-fougeres.fr/evenements>

Les dates à retenir !

- 1^{er} Janvier 2023**
Tous les emballages se trient
- 1^{er} Semestre 2023**
Distribution des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire
- 1^{er} Juillet 2023**
Mise en place de la redevance incitative & Changement des fréquences de collecte
- 2nd Semestre 2023**
Phase test de la redevance incitative
- 1^{er} Janvier 2024**
Début effectif de la redevance incitative & Tri des biodéchets rendu obligatoire

MÉMO tri

A partir du 1^{er} Janvier 2023
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

JOURS DE COLLECTE

L	M	M	J	V	

○ Semaine paire
○ Semaine impaire

LE COMPOSTABLE



Épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, ...

Rappel!

Le tri des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024

LES DÉCHETS RÉSIDUELS



Restes alimentaires (non compostables),
Déchets d'entretiens ménagers (sacs aspirateurs, litières animaux, vieilles éponges),
Déchets d'hygiène (Coton-tiges, rasoirs, brosses à dents, couches, mouchoirs...)

Consignes :

Les déchets doivent être déposés dans un sac bien fermé dans le bac

TOUS LES EMBALLAGES

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en alu et en acier et petits emballages en métal



Emballages en carton et briques alimentaires



NOUVEAU !

- + Sacs, sachets et filets,
- + Pots, boîtes et barquettes,
- + Films et suremballages,



Consignes :

- Les emballages sont :
- vidés
- non lavés
- non imbriqués
- en vrac dans le bac

Infos diverses

TROC DE PLANTES ET GRAINES

Le 15 avril, de 10h à 13h,
sur la place longue Noë, Landéan.

Venez en toute simplicité, partager et échanger plantes, boutures, graines, fleurs, arbustes et même revues spécialisées.

Il est possible d'amener ses propres plantes sans en reprendre ou en choisir d'autres. Venez même avec rien et emportez ce qui vous intéresse.



CONSEIL DES JEUNES

La mairie constitue un conseil des jeunes.
Vous êtes nés entre 2008 et 2013.
Présentez-vous ou
venez élire les représentants de votre âge.

L'élection aura
lieu le 1er avril de
10 h à 12 h à la
mairie

Participez
ou votez
seulement

Inscrivez-
vous en
mairie ou
sur le site
internet

Changez les
choses, les jeunes
ont la parole



www.landéan.fr

www.defense.gouv.fr/jdc

Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser en mairie pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et à cette issue, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État : Permis de conduire, BEP, Baccalauréat. . .

La JDC doit être effectuée, sauf cas particulier, avant le 18ème anniversaire.

En cas de difficulté, contacter la mairie : mairie.landéan@orange.f



AIDE DE 100 €

POUR LES VOLONTAIRES
DU SERVICE CIVIQUE
DÉSIREUX DE SE FORMER
AU BAFA

Annoncé par la mesure 15 du plan gouvernemental « Pour le renouveau de l'animation en ACM », le dispositif d'aide exceptionnelle de 100 € permettant à un volontaire qui a accompli une mission de service civique de s'engager dans une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sera accessible à partir du mois d'avril 2023. Les jeunes volontaires du service civique qui auront réalisé une mission entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 et qui s'inscriront à une session de formation organisée entre le 1er janvier 2023 et le 31 août 2024, pourront bénéficier de cette aide. Une communication nationale va être adressée prochainement aux volontaires en service civique et aux organismes de formation.

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

<https://www.asp-public.fr/aides/aide-a-la-formation-bafa-bafd-dans-le-cadre-du-service-civique>

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ille-et-Vilaine est à votre disposition pour toute question relative au service civique à l'adresse ce.sdjes35-servicecivique@ac-rennes.fr ou concernant le BAFA à ce.sdjes35-bafa@ac-rennes.fr.

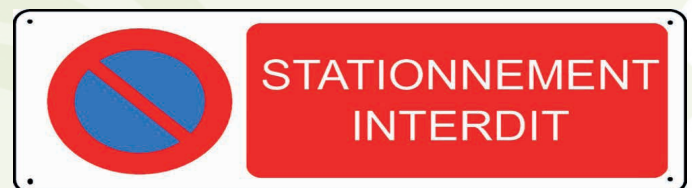
LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Des bruits agressifs de jour comme de nuit, des encombrants déposés devant une résidence ou en forêt, la dégradation des parties communes, des voitures mal stationnées, des dépôts sauvages sur les trottoirs, en campagne, en forêt, des animaux trop bruyants, des espaces verts ou public dégradés.... Certains comportements empoisonnent la vie quotidienne et nous rendent la vie impossible. Pour bien vivre ensemble dans la commune, il est important que chacun de nous fasse appel, sinon à son civisme, du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles. Pour cela des règles simples de savoir-vivre et des petits gestes de bonne conduite sont indispensables pour bien vivre ensemble dans son quartier, dans son logement et dans les rues.



VITESSE ET SÉCURITÉ DANS LA COMMUNE

Piétons, poussettes, cyclistes, deux roues motorisés, automobilistes ; tous ont une place sur la chaussée ou la voirie et tous doivent respecter le code de la route et les limitations de vitesse. En réduisant sa vitesse, on réduit non seulement le risque d'accident mais, aussi et surtout, sa gravité.



STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Quelques règles de bons sens :

le stationnement est interdit devant les accès de portes cochères, dans les virages, à ras des intersections et plus généralement partout où cela masque la visibilité ou oblige les autres usagers à se déporter et à se mettre en danger.

ÉLAGAGE DES HAIES

Il est obligatoire de tailler vos haies à l'aplomb des limites de propriété ou en bordure d'une voie communale et de veiller à ce que vos arbres ne menacent pas de tomber sur des propriétés voisines. Faites-les élaguer ou abattre s'ils constituent un danger pour autrui. Votre responsabilité pourrait être engagée.



NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8h00 à 20h00
- les jours fériés de 10h00 à 12h00

Les travaux sont interdits les dimanches



DIVERS

Au cimetière, lorsque les plantes sont sèches, mettez-les dans les poubelles appropriées.



Pour faciliter la distribution du courrier, il serait bien de marquer votre boîte aux lettres de votre numéro et de votre nom. Sur beaucoup, il n'y a aucune précision.



CHIENS

Pour des raisons de sécurité, de tranquillité, et de salubrité publique, la divagation d'animaux est interdite.

Tout propriétaire de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Les excréments de ses animaux, considérés comme des « déchets putrescibles » peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.

Bien évidemment, ces déchets doivent être mis dans un sac poubelle étanche et résistant pour faciliter le travail du collecteur.



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Le brûlage à l'air libre est interdit pour les particuliers. Les déchets verts, les résidus de taille de haies ou d'arbustes, les résidus de bois ou autres matériaux, doivent être obligatoirement déposés à la déchetterie. Les déchets verts aussi ne doivent pas être déposés dans la nature !



SALUBRITÉ ET PROPRETÉ

Garder la commune propre, c'est une des missions de la municipalité avec la déchetterie et les différents types de containers mis à la disposition des habitants, mais c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous. Il faut garder l'espace public propre, c'est un véritable défi : déchets ménagers, encombrants, emballages, cartons, papiers, plastiques, canettes, mégots, abîment notre environnement et mettent à mal le travail quotidien des agents municipaux. Les pouvoirs publics (communes, départements, région, état) déclarent de fléau le dépôt sauvage. Des poursuites peuvent être engagées lorsque l'auteur est identifié.



Petit rappel concernant les problèmes les plus relevés :

- Penser à sortir sa poubelle la veille du jour de ramassage et la rentrer après de la collecte.
- Ne pas déposer de déchets sauvages, au pied des colonnes de tri, dans la rue, devant chez soi ou dans la nature.
- Entretien son pas de porte/trottoir, procéder à son déneigement, son nettoyage ou encore au désherbage.
- Lorsque vous êtes sur le domaine public, jetez vos déchets dans les poubelles de rue.

CCAS

Le samedi 3 mars, 87 Landéanais ont participé au repas annuel du centre communal d'action social (CCAS), préparé par Christophe LEVEQUE et servi à la salle Mélusine. Tous ont été heureux de se retrouver, de discuter et aussi de se régaler.

Géraldine Rossignol, 3^{ème} adjointe, responsable action sociale.



Le paillage

Le paillage, c'est quoi ?

Le paillage est le fait de couvrir le sol autour des plants avec différents matériaux naturels.

Le paillage a plusieurs bénéfices :

- protéger vos plants de la météo (gel, forte chaleur...),
- d'empêcher le développement d'herbes envahissantes,
- propose un super habitat pour des insectes utiles au potager,
- prévient du développement de maladies en évitant le contact des plants avec le sol.



Pourquoi pailler le potager ?

- Protéger les plants

Pailler le sol du potager permet de protéger les plants des aléas de la météo :

- * permettra de conserver une température stable et évitera le dessèchement du sol
- * retenir les eaux de pluies et évite l'érosion du sol en cas de fortes chutes d'eau
- * éviter l'évaporation et conserver l'humidité et la fraîcheur de la terre tout l'été
- * protège non seulement les plants, mais aussi la vie (les auxiliaires) qui se trouve dans la terre

- Réduire l'arrosage

En absorbant l'humidité et en réduisant le phénomène d'évaporation, un bon paillage réduira les arrosages. C'est bon pour l'environnement, le porte-monnaie, et très pratique lors d'absences de quelques jours du jardinier !

- Nourrir les plants

Les matériaux organiques pour le paillis, vont se décomposer petit à petit et offrir au sol un bon apport en nutriments qui augmentera sa fertilité. Ces éléments nutritifs aideront à la croissance des plantes et stimuleront la vie souterraine. Un véritable "mulch nutritif" !

- Limiter la propagation d'herbes envahissantes

Le paillage va permettre d'étouffer les adventices (ces fameuses "mauvaises herbes") qui pourraient pousser aux pieds des plants, et ainsi en limiter la propagation.

- Améliorer la santé des plantes

Le paillage va permettre d'éviter la propagation de certaines maladies (due à des champignons), en évitant le contact direct de la plante avec le sol. En conservant le sol à une température plus stable, il évitera les chocs thermiques pour les plantes et toute la vie microbienne du sol.

- Recycler

Le paillage va permettre aussi de recycler ! Vous pouvez pailler avec du compost, de la paille, de l'herbe fraîchement tondue, des feuilles mortes ... Ainsi, moins de déchets, et plus d'engrais pour le potager !

Quels matériaux pour le paillage ?

- La paille et les fougères

La paille et la fougère permettent de laisser passer l'air et d'absorber les excès d'eau. Les plants ne sont pas noyés par les pluies, ni brûlés par la canicule. Elles se décomposent lentement, ce qui convient aux sols lourds et argileux.

- Herbes

La tonte de pelouse ou les fanes de carottes sont idéales pour protéger les plants, notamment en climat humide. Attention à privilégier un paillage fin et ne pas trop en déposer, pour ne pas étouffer les plants.

- Le compost et les engrais verts

Le compost est le recyclage des restes nourrissant le potager tout en le protégeant. Les engrais verts eux, permettront d'enrichir le sol en éléments nutritifs indispensables comme l'azote, le potassium et le phosphore.

- Feuilles mortes

Elles jonchent naturellement le sol en automne : n'hésitez pas à les ramasser et à les utiliser en paillis : dans la nature rien ne se perd ! Attention ne pas utiliser de feuilles malades.

- Algues de mer

Riches en oligo-éléments, potassium, magnésium... les algues de mer font un paillis très riche pour les plantes qui stimulent la croissance.

Comment pailler le potager ?

- Préparer le paillage

Broyer les matériaux pour qu'ils se décomposent plus rapidement et nourrissent les plants de manière optimale dès le paillage.

- L'épaisseur du paillage

L'épaisseur du paillage dépendra du matériau utilisé pour pailler.

- paille sera assez épaisse (5 à 7 cm)
- tonte d'herbe sera plus fine (1 à 2 cm)

Quand pailler le potager ?

Ne paillez pas votre sol en hiver, pour ne pas conserver le sol trop froid et lui permettre de se réchauffer lors de l'arrivée des beaux jours. Il est conseillé de pailler :

- En automne :

Cela permettra de garder le sol au chaud et de le protéger du gel et du froid et nourrira les organismes présents dans le sol.

- Au printemps :

Une fois le sol bien travaillé (biné, désherbé) et suffisamment réchauffé, paillez-le. Cela nourrira les organismes présents dans le sol, et protégera des potentielles futures chaleurs.



INFORMATIONS UTILES

MAIRIE 02 99 97 35 26

Maire : Franck ESNAULT

Permanence le 2^{ème} - 4^{ème} et 5^{ème} samedi
de 10 h à 12 h de chaque mois

CONTACT : mairie.landean@orange.fr

Agents administratifs

Cécile FOUGERAY - Cécile BESNARD - Camille MORIN

ACCUEIL PUBLIC

Mardi - Mercredi - Jeudi
8h30 - 12h

Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30

**Possibilité d'accueillir les citoyens sur RDV
en dehors des heures d'ouverture.**

NUMÉROS D'URGENCE

09 69 32 15 15	EDF
3900	Orange
119	Protection de l'enfant
17	Police/Gendarmerie
18	Pompiers
15	SAMU
09 69 32 69 33	STGS
114	Urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
112	Urgence Européenne

Médecin	Christian BOIDOT	02 99 97 22 55
Pharmacien	Thao BOUNSEUM	02 99 97 23 00
Infirmiers	8 rue Victor Hugo	02 99 97 35 67
Ambulancier	Ambulances du Maine	02 99 97 34 00
Taxi David	David BEAUDRON	06 98 06 31 43
Gendarmerie	Fougères	02 99 94 25 25

Nouveaux habitants de Landéan



N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, muni de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin de vous inscrire sur le fichier population, les listes électorales...

Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

N'hésitez pas à consulter
les informations régulièrement
mises à jour sur le site de la commune.

**TOUTES LES INFORMATIONS IMPORTANTES
OU DE DERNIÈRE MINUTE
SONT SUR LE SITE :**

www.landean.fr

DÉCHETTERIES	JOURS	HORAIRES D'ÉTÉ du 01/03 au 31/10	HORAIRES D'HIVER du 01/11 au 28/02
Landéan	Agents techniques : Patrick Guérin, Pauline Génin		
	Lundi Samedi	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00	15h30 - 16h30 14h00 - 16h00
Louvigné du Désert	Lundi, Mercredi Vendredi, Samedi	et 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	et 9h30 - 12h00 14h00 - 17h30
Parigné	Lundi, Mercredi Samedi	16h30 - 17h30 10h00 - 12h00	16h30 - 17h30 10h00 - 12h00

Réservation des différentes salles de Landéan

02 99 97 35 26 aux heures d'ouverture de la mairie

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME

02 99 97 30 94

www.ecole-nd-landean.org

MÉDIATHÈQUE

Mercredi : 10h - 12h / 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h

02 99 97 35 77

AGENCE POSTALE

Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi :

14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

02 99 99 69 07

SERVICE DES EAUX
ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

S.T.G.S. : 09 69 32 69 33

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Véolia : 09 69 32 35 29

S.M.I.C.T.O.M.

Fougères Agglomération

02 99 94 34 58

OFFICES RELIGIEUX

à LANDÉAN

1^{er} DIMANCHE à Landéan

3^{ème} DIMANCHE à Parigné

ABBÉ Joseph CADO

1^{er} SAMEDI DE CHAQUE MOIS

18 heures (horaires d'été)

17 heures (horaires d'hiver)

Abbé Binigne IKANI

Abbé Joseph CADO

02 99 98 02 23